

ARRETE N° 2014-460

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE A MADAME MACHERY EN SA QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de la commune de Juvignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 ; L. 2122-20 et L. 2123-21 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014-140 en date du 18 avril 2014 portant délégation de fonctions à Madame Marie Machery, adjoint au Maire ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2014/140 en date du 18 avril 2014 portant délégation de fonctions à Madame Marie Machery, adjoint au maire est rapporté.

Article 2 :

L'indemnité de fonctions à Madame Marie Machery ne sera plus versée à compter du mois de Janvier 2015.

Article 3

Ampliation du présent arrêté municipal sera adressée à Monsieur le Préfet et une expédition en sera transmise à Monsieur le Trésorier Public

Fait à Juvignac, le 9 décembre 2014



Le Maire

Jean-Luc SAVY

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture Le12.12.2014

Et publication Le12.12.2014